ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de **CONDE SUR VIRE** (Département de La Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Le 25 janvier 2018 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AD numéro 16 pour une contenance totale de 6 804 m². La parcelle comporte un terrain sur lequel sont édifiés les bâtiments d'une ancienne distillerie en très mauvais état.
POS/PLU :	Zone UZ à vocation artisanale, industrielle et commerciale
PROJET :	Acquisition et portage dans le cadre de l'intervention au titre du fonds friches. **Le projet s'oriente vers une mise en sécurité du site, la renaturation du site et l'aménagement d'un cheminement piéton et cyclable entre le centre-ville et la voie verte.**
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**Du 14 mai 2019 - Avis favorable.**
PROPRIÉTAIRE :	**M.COLIGNY**
ÉVALUATION DOMANIALE :	*Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.*
IMPUTATION :	**Compte n° 980 123 – CONDE SUR VIRE « Distellerie »** **Enveloppe projet : 40 000 €**

ROUEN le 23 mai 2019

28 MAI 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT